

**LE PORTAIL DATA INPI OFFRE DESORMAIS LA POSSIBILITE DE CREER GRATUITEMENT DES ALERTES « MARQUE », « BREVET », « DESSIN ET MODELE » ET « ENTREPRISE » POUR ETRE INFORME DE L'ACTUALITE DES TITRES DE PROPRIETE INDUSTRIELLE OU ENTREPRISES DE VOTRE CHOIX**

L'INPI poursuit sa politique de mise à disposition des données et offre désormais, depuis son portail [data.inpi.fr](https://data.inpi.fr), la possibilité de créer, gratuitement, des alertes pour suivre l'actualité d'une entreprise, d'une marque, d'un brevet ou d'un dessin et modèle.

Gratuites, très simples à créer et envoyées chaque vendredi par courriel, ces alertes permettent de :

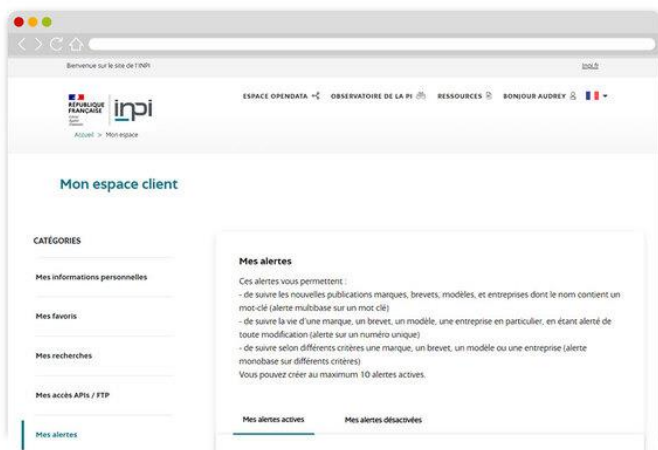
- suivre la vie d'une marque, d'un brevet, d'un dessin et modèle ou d'une entreprise et être alerté de toute modification le/la concernant, en renseignant le numéro d'enregistrement ou de publication du titre de propriété industrielle qui vous intéresse ou le numéro SIREN de l'entreprise (« Alerte sur une marque, un brevet, un dessin & modèle ou une entreprise »),
- suivre les nouvelles publications de marques, brevets, dessins et modèles et formalités d'entreprises dont le nom contient un mot-clé, préalablement renseigné (« alerte multibases sur un mot clé »),
- suivre selon différents critères, à définir par vos soins, une marque, un brevet, un dessin et modèle ou une entreprise (« alerte monobase sur différents critères »).

Vous pouvez créer jusqu'à 10 alertes actives simultanément.

### Quelques exemples

- ✓ **Vous êtes une collectivité et souhaitez être informée de tous les dépôts de marques contenant votre nom ?** Créez une alerte « Marque » en renseignant le nom de votre collectivité dans l'espace « dénomination » => **vous recevrez chaque vendredi la liste des dépôts de marques contenant votre nom et pourrez réagir en conséquence.**
- ✓ **Vous êtes une entreprise et souhaitez effectuer une veille sur les dépôts de brevets effectués par l'un de vos concurrents ?** Créez une alerte « Brevet » en renseignant dans « déposant » le nom de l'entreprise qui vous intéresse => **vous recevrez chaque vendredi les éventuels brevets déposés par votre concurrent et enrichirez ainsi votre veille concurrentielle**
- ✓ **Vous êtes designer et vous souhaitez être informé de tous les modèles de sac à main qui sont déposés ?** Créez une alerte « Dessins et modèles » en utilisant une recherche « par classification » en cochant la classe « sac à main » => **vous recevrez chaque vendredi l'ensemble des modèles de sac à main déposés et pourrez être certain de ne pas être vous-même contrevenant de modèles déjà déposés.**

### Comment faire en pratique ?



C'est très simple :

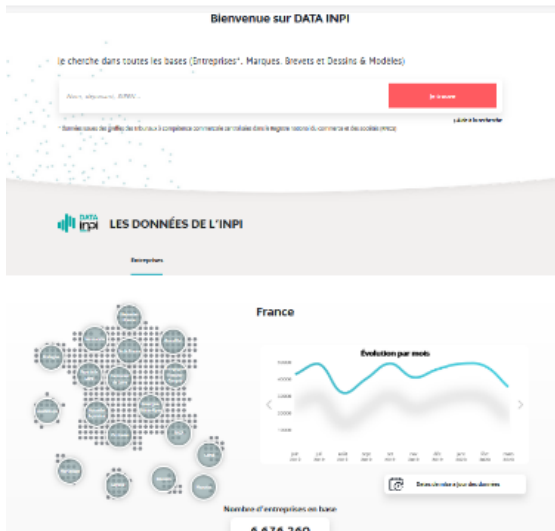
- ✓ Rendez-vous sur le portail Data INPI : <https://data.inpi.fr/>
- ✓ Créez-vous un compte et connectez-vous à votre compte
- ✓ Allez dans « Mon espace personnel » puis dans « Mes alertes »
- ✓ Cliquez sur « Créer une alerte » et créez-vous 1, 2... autant d'alertes que vous voulez ! (10 alertes peuvent être actives simultanément)
- ✓ Recevez chaque vendredi par courriel les alertes sur les sujets que vous avez définis
- ✓ Les alertes peuvent être désactivées, réactivées, renommées ou supprimées à tout moment

**Accéder au portail DATA INPI** : <https://data.inpi.fr/>

**Découvrir DATA INPI** : <https://youtu.be/ZKHG29mWOKs> (vidéo de 50 secondes)

**En savoir plus sur les alertes** : <https://youtu.be/XgxtEgF2190> (vidéo de 2 minutes)

## LE PORTAIL DATA INPI EN CHIFFRES :



### 61,2 millions de données disponibles, dont :

- 43 millions de données issues du RNCS dont 6,5 millions d'entreprises actives
- 10,6 millions de données brevets
- 6,3 millions de données marques
- 1,3 million de données dessins et modèles

Créé en décembre 2019, le portail DATA INPI donne accès, gratuitement, aux informations issues du registre national du commerce et des sociétés et aux données des registres de propriété industrielle (brevets, marques, dessins & modèles, enregistrés ou publiés).

Via une interface unique et ergonomique, l'utilisateur peut ainsi par exemple faire un état des lieux des marques déposées en France, explorer la base des dessins et modèles, consulter les brevets dans son domaine d'innovation, obtenir des données relatives à ses clients, partenaires et fournisseurs ou encore prendre connaissance des informations publiques relatives aux bénéficiaires effectifs des entreprises.

Pour permettre aux réutilisateurs de faire des requêtes plus fines dans les données en masse, l'INPI met aussi à disposition des API, à gérer directement dans son espace personnel « mes accès API et FTP », dans le menu « Espace open data ».

**En savoir plus sur les veilles « propriété industrielle »** : lire l'Interview de Sébastien Darras, chargé d'affaires propriété industrielle en Ile-de-France : [« Comment intégrer les bases de données de propriété intellectuelle dans votre veille stratégique ? »](#)

**Pour aller plus loin et découvrir les prestations de recherche sur mesure proposées par l'INPI** : en instantané ou en récurrent, confiez à nos experts vos recherches, découvrez ici toutes les possibilités



### À PROPOS DE L'INPI

Au-delà de son action d'enregistrement et de délivrance de titres (brevets, marques, dessins et modèles), l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) agit en faveur du développement économique par ses actions de sensibilisation et de valorisation de l'innovation et de ses enjeux. L'Institut accompagne tous les innovateurs pour qu'ils transforment leurs projets en réalisations concrètes, leurs innovations en valeur. Établissement public autofinancé et placé sous la tutelle du ministère en charge de la propriété industrielle, l'INPI participe également activement à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de la propriété intellectuelle, du soutien à l'innovation et à la compétitivité des entreprises tout comme de la lutte anti-contrefaçon. Dépositaire de tous les titres de propriété industrielle déposés en France et des données du Registre National du Commerce et des Sociétés, l'INPI diffuse plus de 61,2 millions de données ouvertes, libres et réutilisables. L'INPI est désormais l'opérateur du guichet pour les formalités des entreprises (créations, modifications, cessations). Enfin, l'INPI est en charge de l'homologation des indications géographiques artisanales et industrielles.

[inpi.fr](http://inpi.fr) – [data.inpi.fr](https://data.inpi.fr/) – [formalites.entreprises.gouv.fr](https://formalites.entreprises.gouv.fr)

## Contacts presse

Amaria Lahmri | [alahmri@inpi.fr](mailto:alahmri@inpi.fr) | 01 56 65 81 81

Anne-Sophie Prusak | [aprusak@inpi.fr](mailto:aprusak@inpi.fr) | 06 60 69 54 17